

Mise en place d'un système de surveillance des suicides en lien avec le travail

Etude exploratoire

Jeudi 13 septembre 2012 – ADELFF/EPITER Bruxelles

Claire Bossard, Christine Cohidon, Gaëlle Santin

Département santé travail – Institut de veille sanitaire

Contexte

Littérature épidémiologique

- Peu d'études épidémiologiques sur contraintes de travail et suicide
- Inégalités observées (non emploi vs. emploi, selon l'emploi)

Hypothèses explicatives liées au travail

- Effets directs du travail
 - Exposition à des contraintes psychosociales
 - Connaissance et accès aux moyens létaux
- Effet indirect du travail : via les facteurs économiques

Suicides en lien avec le travail

- Quantification impossible à l'heure actuelle du phénomène
- Nécessité de documenter le sujet



Objectifs

Du projet

- **Dénombrer** les suicides en lien avec l'activité professionnelle chez les actifs occupant un emploi en France âgés de 16 ans et plus
- **Décrire** les cas selon des variables sociodémographiques et d'emploi
 - ➔ Obstacles : absence de définition validée, absence de bases de données exhaustives, diversité des populations de travailleurs, difficultés d'accès aux données
 - ➔ Mise en place d'un **système de surveillance multi-sources** à partir de sources de données **existantes**

De l'étude exploratoire

- Identifier et explorer les sources de données potentiellement intéressantes
- Estimer un nombre total de cas à l'échelle d'une région : **phase pilote**

Définition des suicides en lien avec le travail

→ Définition retenue pour l'étude (à partir de la littérature et d'observations):

- Suicides survenus sur un lieu de travail
- Suicides déclarés au titre des accidents du travail
- Suicides pour lesquels un lien avec le travail peut être établi par :
 - Courrier de la victime non équivoque sur la mise en cause du travail
 - Témoignages des proches (collègues, famille..)
 - Perte récente du travail
 - Moyen léthal = outil de travail
 - Suicide en tenue de travail



Méthode (2/2)

Variables nécessaires

- Identification des cas dans une source de données : causes de décès, lieu du suicide, éléments sur l'imputabilité au travail
- Appariement entre les sources de données : sexe, date de naissance, date de décès, date d'enregistrement, département de décès (+/- profession, secteur d'activité, moyen létal..)
- Description des cas : données sociodémographiques, caractéristiques sur l'emploi

Phase pilote :

Auvergne 2008-2009

Estimation d'un nombre total de cas

Résultats (1/4) - Fichier de mortalité du CépiDc

- **Enregistrement des décès survenant sur le territoire français**
 - Sous estimation des décès par suicide d'environ 9%
- **Informatisation et centralisation des données**
- **Sélection des cas**
 - « *S'agit-il d'un accident du travail ou présumé comme tel?* » ; lieu de survenue de l'accident
- **Limites**
 - Qualité insuffisante des informations sur les accidents du travail
 - Nécessite accès aux certificats de décès scannés
- **Avantages**
 - Couverture large de la population
 - Amélioration possible de la qualité des données (projet de refonte du certificat)

Résultats (2/4) - Données issues des structures médico-légales

- **Population couverte** : France entière
- **En cas de recherche approfondie des causes de décès**
 - Réalisation d'examens médico – légaux, rédaction d'un rapport (dont données de contexte)
- **Sélection des cas**
 - Suicides sur un lieu de travail ou circonstances en lien avec le travail
- **Limites**
 - Défaut d'informatisation et de centralisation des données
 - Défaut d'exhaustivité de l'enregistrement (forte variabilité)
- **Avantages**
 - Informations détaillées sur les circonstances du décès
 - $\approx 2/3$ des décès accidentels survenus sur un lieu de travail font l'objet d'une expertise médico-légale

Résultats (3/4) - Fichiers de réparation des suicides en accidents du travail des principaux régimes de Sécurité Sociale

- **Régime général (RG) et Régime agricole (MSA)**
 - Population couverte : affiliés au RG (salariés), affiliés à la MSA (salariés et non salariés)
 - RG → suicides déclarés en accidents du travail
 - MSA → suicides reconnus en accidents du travail
- **Limites**
 - Enregistrement des suicides assujéti à leur déclaration (RG) ou reconnaissance (MSA)
 - Défaut de couverture de la population
 - Sous estimation importante du nombre de cas
- **Avantages**
 - Couverture de la population des deux régimes $\approx 85\%$ des actifs
 - Spécifique au milieu de travail

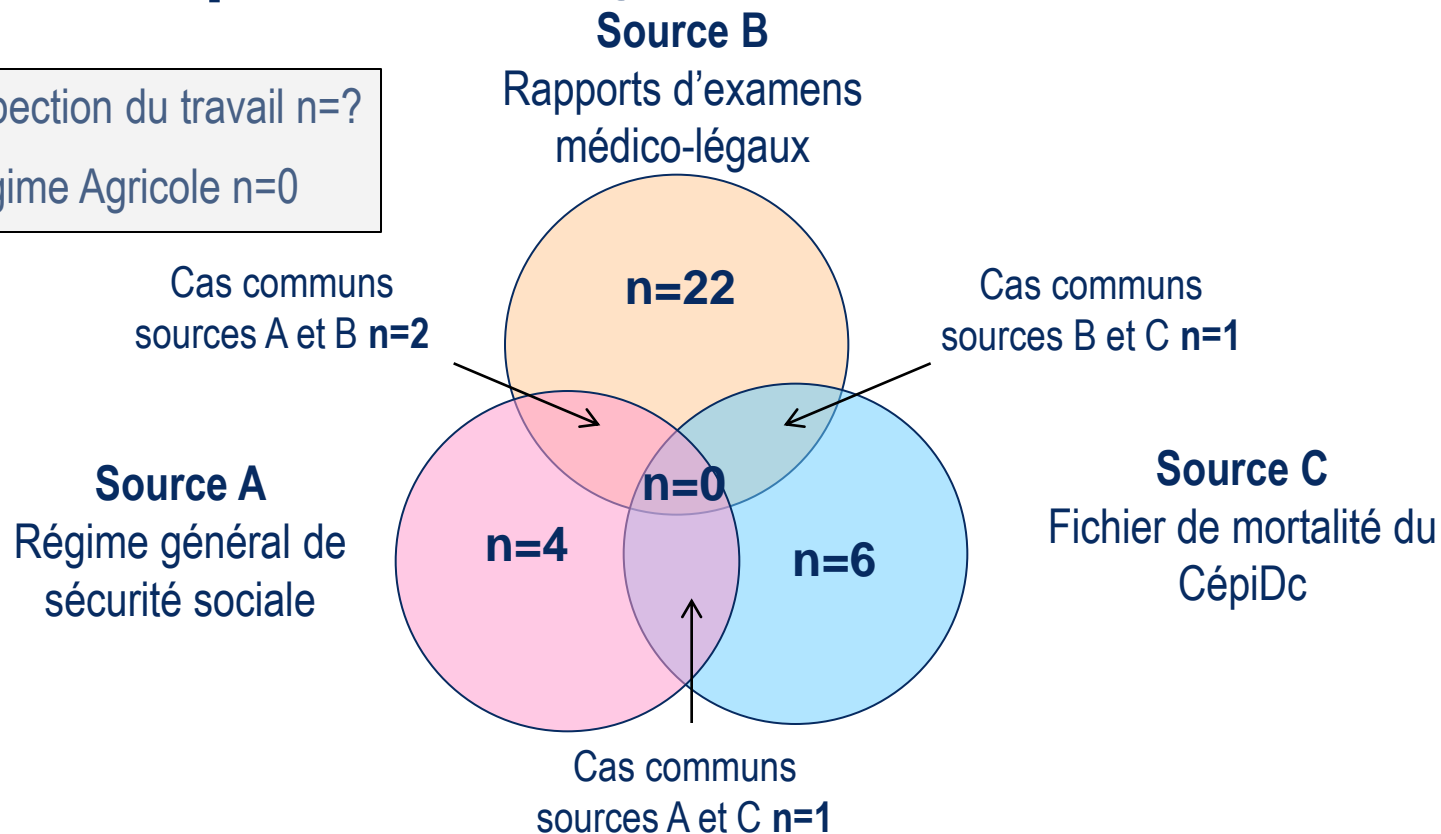
Résultats (4/4) - Signalements de l'Inspection du travail

- **Population couverte** : salariés des entreprises privées
- **Signalement des accidents très graves ou mortels survenus dans le cadre du travail**
 - Dont l'Inspecteur du travail « *juge utile d'informer sans délai l'administration centrale* »
 - Fiche de signalement
- **Limites**
 - Défaut d'exhaustivité important
 - Défaut de couverture de la population
- **Avantages**
 - Centralisation des informations
 - Spécifique au milieu de travail
 - Possibilité d'améliorer le recueil des données (modification de la fiche de signalement)

Etude pilote - Auvergne 2008-2009

Source Inspection du travail n=?

Source Régime Agricole n=0



Estimation du nombre total de suicides en lien avec le travail :

- Dénombrement cas uniques (3 sources) **n=28**
- Méthode de capture recapture (2 sources) **n=37,3** [15,1-59,5]
- Dénombrement par la source médico-légale et correction (1 source) **n=33**

Synthèse

Limites

- Accessibilité variable aux sources de données
- Définitions d'enregistrement entre les sources de données non similaires
- Populations couvertes différentes selon les sources de données
- Défaut d'exhaustivité et d'homogénéité de capture des sources

Intérêts

- Existence de sources de données pertinentes et utilisables pour le système
- Identification des vrais cas et cas communs possible
- Description selon les variables caractérisant l'emploi possible
- Voies d'amélioration de certaines sources de données envisageables

Bilan et perspectives

- 1^{ère} tentative de dénombrement des suicides en lien avec le travail à partir de données existantes, à compléter par d'autres
- Complexité pour estimer un nombre de suicides liés au travail à l'heure actuelle !
- Solutions pour la mise en place d'un système de surveillance envisageables mais moyens ++ et forte dépendance aux partenaires fournisseurs de données



Remerciements

CnamTS – Direction des Risques Professionnels : Pascal Jacquetin, Stéphanie Dreistadt, Anna Lavaud et Odile Vandenberghe

Médecins des Instituts médico-légaux et Unités de médecine judiciaires **région Auvergne**

CHU Clermont Ferrand : Dr Vincent Lopez et Pr Chamoux

DGT : Clémence Talaya, Eric Goret et Valérie Delahaye-Guillocheau

CépiDc Inserm : Dr Albertine Aouba et Grégoire Rey

Institut de veille sanitaire

- Loïc Garras, Anne Chevalier et Julien Brière, Département Santé Travail
- Nadège Caillère, Département de Coordination des Alertes et des Régions
- Dr Christine Chan Chee et Dr Bertrand Thélot, Département des Maladies Chroniques et Traumatismes
- Dr Dounia Bitar et Pascale Bernillon, Département des Maladies Infectieuses
- Alexiane Bréas, Service financier, logistique et économique
- Javier Nicolau et Anne Doussin, Direction Scientifique